

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MÉTROPOLE DE LYON**

**VILLE D'OULLINS**

**DÉCISION DU MAIRE**

**N° D22\_001**

**Objet : Récapitulatif des tarifs de stationnement sur Oullins à compter du 1er février 2022**

**Le Maire d'Oullins,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 20181004\_12 du Conseil municipal en date du 4 octobre 2018 relative à la modification du stationnement payant ;

Vu la délibération n° 20191205\_10 du Conseil municipal en date du 5 décembre 2019 relative à l'extension des abonnements du Parking Louis Aulagne ;

Vu la délibération n° 20201008\_8 du Conseil municipal en date du 8 octobre 2020 relative à la création d'une zone bleue et d'une zone de stationnement payant dans le quartier de la Saulaie ;

Vu la délibération n° 20210708\_1 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2021 donnant délégation au Maire ;

Vu la décision D21\_043 du Maire prise le 29 avril 2021 et exécutoire au 7 mai 2021 relative à la tarification du stationnement payant ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

La présente décision abroge et remplace la décision du Maire n° D21\_043 du 29 avril 2021 relative aux tarifs du stationnement payant.

**Article 2 :** Les tarifs ci-dessous s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 :

**ZONE 1** (courte durée et Grande Rue)

- 0 à 30 minutes : gratuit
- 1,20 € de l'heure jusqu'à 2 heures
- puis 4,80 € de l'heure jusqu'à 4 heures
- Après 4 heures et jusqu'à 10 heures, le tarif applicable est de 35 €

*\*Le paiement minimum est de 70 centimes.*

**ZONE 2** (moyenne durée et toutes les rues payantes sauf zones 1 et 3)

- 0 à 30 minutes : gratuit
- 1,20 € de l'heure jusqu'à 2 heures
- puis 4,80 € de l'heure jusqu'à 9 heures. Le tarif applicable est de 1,20 € par tranche de 15 minutes.
- Après 9 heures et jusqu'à 10 heures, le tarif applicable est de 35 €

*\*Le paiement minimum est de 70 centimes.*

**ZONE 3** (longue durée / Parking Hôtel de Ville / Parking Hôtel de Ville – Diderot / Parking Louis Aulagne / Zone payante de la Saulaie)

- 0 à 1 heure : gratuit
- 1,20 € de l'heure jusqu'à 2 heures
- puis 4,80 € de l'heure jusqu'à 9 heures. Le tarif applicable est de 1,20 € par tranche de 15 minutes.
- Après 9 heures et jusqu'à 10 heures, le tarif applicable est de 35 €

*\*Le paiement minimum est de 1,10 euros.*

Cette grille tarifaire sera adaptée conformément aux spécifications pas à pas attendues par FLOWBIRD et WOSH.

**Les abonnements des 3 zones de stationnement sont les suivants :**

- A la journée : 2 €
- A la semaine : 6 €
- Au mois : 22 €

**Zone bleue – Quartier de la Saulaie**

- 1h30 de gratuité avec disque
- Abonnement : 20 € par an

**Parking de la médiathèque**

- Trois abonnements pour le stationnement illimité 7j/7 et 24h/24 :
  - 60 € par mois pour un véhicule léger
  - 30 € par mois pour une moto (avec la possibilité de stationner 2 motos sur une place)
  - 60 € par an pour un vélo (avec la possibilité de stationner 2 vélos sur une place)
- Perte ou détérioration de la carte Mémo : 12 €
- Perte ou détérioration du salto Mémo : 6 €

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :     /     /  
Publication dans le recueil des actes  
administratifs n°     le     /     /

Clotilde POUZERGUE  
Maire  
Conseillère métropolitaine

**Fait à Oullins, le 3 janvier 2022**

**Clotilde POUZERGUE**  
**Maire**  
**Conseillère métropolitaine**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*